Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260226-2026_02_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-02-03

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT, Benjamin DANILO, François BEDARD, Baptiste PHILIPPOT ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

Excusé : Monsieur Cyril LEGRAND

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13 ; Pouvoir : 0 ; Absent : 01

Devis maintenance Eglise

Monsieur le Maire explique que notre précédent contrat de maintenance des cloches de l'Eglise est arrivé à son terme. L'entreprise MACE nous a transmis leur offre afin de poursuivre notre collaboration. Nous en avons profité pour demander un deuxième devis auprès d'une autre entreprise. Voici les offres :

Entreprise Macé : 260,00 € HT par an
Entreprise Bodet : 230,00 € HT par an

La commune est très satisfaite du service proposé par l'entreprise Macé durant les dernières années. Les conseillers souhaitent donc repartir avec cette entreprise. Le contrat est établi du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité de ses membres présents, le devis de l'entreprise Macé et autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 03 mars 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.